



LIGNES DIRECTRICES SUR LA COPIE IMPRIMÉE ET NUMÉRIQUE

Votre école possède une licence qui vous procure *l'autorisation préalable, pratique*, de copier et distribuer des extraits de publications appartenant au vaste répertoire de titres couverts d'Access Copyright.

Que puis-je copier?

Grâce à votre licence, vous pouvez copier des passages de n'importe quelle publication du répertoire d'Access Copyright qui compte plus d'un million de titres. Servez-vous de notre **outil pratique de recherche de titres**, pour vous assurer qu'il est permis de reproduire les ouvrages que vous visez.

Quelle proportion d'un ouvrage permis puis-je copier?

Vous pouvez copier jusqu'à 20 % d'un livre ou la totalité d'une page ou d'un article tirés d'un magazine, d'une revue savante ou d'un journal. Cela peut comprendre des chapitres, des nouvelles, des poèmes, des articles en entier ou la totalité d'œuvres artistiques extraits d'une publication plus importante.

Comment copier un ouvrage admissible?

Vous pouvez créer des copies par photocopie, télécopie, scannage, impression ou stockage dans un lecteur de disque dur, une clé USB ou un réseau sécurisé.

Comment distribuer ou afficher des copies?

Vous pouvez diffuser des copies sous forme de documents imprimés à distribuer, de courriels ou en les affichant et les téléchargeant dans un réseau sécurisé. Vous pouvez aussi créer des copies à des fins de compilations de cours sur papier ou numériques et pour les afficher en classe (p.ex., rétroprojecteurs, moniteurs ou tableaux blancs). Dans la mesure du possible, veuillez mentionner l'auteur, l'artiste ou l'illustrateur, en plus de la source.

Combien puis-je copier?

There is no limit on the number of copies you can make, as long as it is under the 20% limit per individual title.

Qu'est-ce que Access Copyright?

Access Copyright est un organisme sans but lucratif à l'échelle nationale représentant des dizaines de milliers de créateurs et d'éditeurs du Canada qui créent les manuels, les romans, la poésie, les pièces de théâtre, les livres pour enfants, les œuvres artistiques, et bien plus, que tous les jours les Canadiens cherchent à obtenir. Depuis près de 30 ans, nous facilitons le remaniement et le partage de contenu avec l'assurance que les créateurs et éditeurs d'origine en bénéficient aussi et continuent ainsi à créer de nouvelles œuvres innovatrices.